

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3127

10 décembre 2013

SOMMAIRE

Artonic	150061	Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies S.E.N.C.	150086
Bekapar	150070	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l.	150087
Bilbao Copper S.à r.l.	150088	Magic Newco 4 S.à r.l.	150095
Comont S.A.	150057	Magic Newco 5 S.à r.l.	150095
ECP Africa FII S.à.r.l.	150083	Manadalai S.à r.l.	150094
Envea Luxembourg	150050	Manwin IP S.à r.l.	150087
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	150083	MBH Europe S.A.	150052
Events Company Trading S.A.	150083	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	150081
Fendi S.A.	150084	MD'S Bridel s.à.r.l.	150081
Fidji S.A.	150084	Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.	150076
Financière Cavok S.A.	150085	Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.	150076
Financière Racine S.à r.l.	150083	Millipore International Holdings S.à r.l.	150078
Finera S.A.	150084	Modafo S.A.	150079
Frenic	150084	Momentum Global Funds	150075
FS IMMO	150084	MSM Lux Design S.à r.l.	150080
Galactique S.à r.l.	150085	M-Square Finance S.A. SPF	150076
Gefco Consulting S.à r.l.	150096	MUGC Lux Management S.A.	150064
G&G Associates S.à r.l.	150083	Neo Medical Systems S.A.	150079
Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	150059	NIRA SPF S.à r.l.	150082
IK Investment Partners B S.à r.l.	150080	NNS Luxembourg S.à r.l.	150082
Julius Baer Multilabel	150075	Noble Carl Norberg S.à r.l.	150082
Juttel S.à.r.l.	150095	Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l.	150079
Kirchbergsee 1 V V S.à r.l.	150088	N.T.D.O (New Technologies Development Opportunities) Sàrl	150079
KKR NXP Investor S.à r.l.	150085	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	150081
LP Parent S.C.A.	150078	Poclain Marketing & Services	150073
Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à.r.l.	150082	StepStone Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	150059
Luxembourg Tax Advisor S.à r.l.	150085	Tarleton Holdings S.à r.l.	150096
Lux-Habitation s.à r.l.	150078	Terold S.à r.l.	150096
Luximotrust S.à r.l.	150087	Titrisation Helvético-Luxembourgeoise SA	150096
LUXLAIT Distribution S.A.	150076		
Luxmotor S.à r.l.	150086		
Lux T.P. S.A.	150087		
MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch	150095		

Envea Luxembourg, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5634 Mondorf les Bains, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.168.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ENVEA, société à responsabilité limitée de droit français, sise à F-78590 Noisy le Roi, 10, rue Jean Baptiste Lully (France), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 490 633 526, représentée par son gérant, Monsieur Frédéric KALITYNSKI, gérant de sociétés, né le 26 octobre 1957 à Le Grand-Quevilly (France) demeurant à F-78590 Noisy le Roi, 10, rue Jean Baptiste Lully (France)

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ENVEA Luxembourg".

Art. 3. La société a pour objet toutes prestations informatiques et vente de logiciels.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, la comparante ENVEA, préqualifiée, a souscrite à toutes les parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-5634 Mondorf les Bains, 22, Route de Luxembourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Frédéric KALITYNSKI, gérant de sociétés, né le 26 octobre 1957 à Le Grand-Quevilly (France) demeurant à F-78590 Noisy le Roi, 10, rue Jean Baptiste Lully (France).

3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric KALITYNSKI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2013. Relation GRE/2013/4292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013149725/115.

(130183494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

MBH Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.199.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt septembre,

Pardevant Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Jean-Marc MEIGNAN, dirigeant de société, né le 7 mai 1964 à Laval (France), demeurant au 13, rue de Beauregard, F-53000 Laval (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré en date du 28 juin 2013,
2. Monsieur André HUARD, dirigeant de société, né le 02 juin 1949 à Parné-sur-Roc, demeurant au 13, Place Hardy de Lezare, F-53000 Laval (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juin 2013,
3. Monsieur Sébastien BEAUDOUX, dirigeant de société, né le 08 mars 1976 à Châteaudun, demeurant au 45, rue Saint Georges, F-28220 Cloyes Sur Le Loir (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juin 2013,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de MBH EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles pourront être converties sur simple demande d'actionnaire faite au conseil d'administration ou à l'administrateur unique le cas échéant dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Capital autorisé:

Le capital autorisé est fixé à vingt deux millions d'euros (22.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration et le cas échéant l'administrateur unique est autorisé pendant une période de cinq (5) années après la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de vingt deux millions d'euros (22.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la société par le conseil d'administration ou l'administrateur unique dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts sera modifié en conséquences et le conseil d'administration ou l'administrateur unique prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux jours (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Si la société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire aux comptes ou le collège des commissaires aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions générales

Art. 21. Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

Art. 22. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil d'Administration peuvent également être accordées par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

Art. 24. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Marc MEIGNAN, prénommé,	40
2. Monsieur André HUARD, prénommé,	20
3. Monsieur Sébastien BEAUDOUX, prénommé	40
Total:	100

Les cent (100) actions ont été libérées moyennant apport en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) se sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille cent euros (1.100,- EUR).

Décisions des actionnaires:

Et aussitôt les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à trois (3) et du commissaire aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateur de la Société:

1. Monsieur Jean-Marc MEIGNAN, prénommé, né le 7 mai 1964 à Laval (France), demeurant au 13, rue de Beauregard, F-53000 Laval (France);

2. Monsieur André HUARD, prénommé, né le 02 juin 1949 à Parné-sur-Roc (France), demeurant au 13, Place Hardy de Levare, F-53000 Laval (France); et

3. Monsieur Sébastien BEAUDOUX, prénommé, né le 08 mars 1976 à Châteaudun, demeurant au 45, rue Saint Georges, F-28220 Cloyes Sur Le Loir (France).

3. Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

«ACCM S.A.», établie et ayant son siège social au 4, rue d'Iltzig, L-5852 Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.727, représentée par son administrateur délégué Madame Christelle MIZUN, demeurant professionnellement au 4, rue d'Iltzig, L-5852 Hesperange.

3. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Le siège de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

5. La Société reprend à son compte tous les engagements pris par les actionnaires au nom et pour le compte de la Société avant sa constitution, et notamment tous frais relatifs aux déplacements et à la prospection des actionnaires concernant les futurs investissements de la Société.

Décisions du Conseil d'administration:

Ensuite, les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration et ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Président du Conseil d'administration:

Monsieur Jean-Marc MEIGNAN, prénommé, né le 7 mai 1964 à Laval (France), demeurant au 13, rue de Beauregard, F-53000 Laval (France).

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

2. Est nommé administrateur-délégué de la Société:

Monsieur Jean-Marc MEIGNAN, prénommé, lequel pourra valablement engager la Société vis-à-vis des tiers dans les limites de ses pouvoirs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/09/2013. Relation: LAC/2013/43330. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15/10/2013.

Référence de publication: 2013150661/263.

(130184367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "COMONT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57552 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 3 avril 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1927 du 17 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude PICK, administrateur, demeurant professionnellement à CH-1005 Lausanne, 26, Chemin de Bellevue (Suisse).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur James J. MAURER, directeur général adjoint de Cofinance Group, demeurant à NJ-07446 Ramsey, 439 Wyckoff Ave (Etats-Unis d'Amérique).

L'Assemblée choisit Monsieur Jean-Paul NOURY, retraité, demeurant à F-53000 Laval La Marouillère, Chemin de Cumont (France), comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.535.630,97 (six millions cinq cent trente-cinq mille six cent trente Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 7.609.204,40 (sept millions six cent neuf mille deux cent quatre Euros et quarante centimes) à EUR 1.073.573,43 (un million soixante-treize mille cinq cent soixante-treize Euros et quarante-trois centimes), moyennant réduction du pair comptable des actions existantes, par l'absorption des pertes accumulées par la Société au 31 décembre 2012 à concurrence d'un montant de EUR 6.535.630,97 (six millions cinq cent trente-cinq mille six cent trente Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 287.669,50 (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf euros et cinquante centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.073.573,43 (un million soixante-treize mille cinq cent soixante-treize Euros et quarante-trois centimes), à EUR 1.361.242,93 (un million trois cent soixante et un mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-treize cents), par l'émission de 13.375 (treize mille trois cent soixante-quinze) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale de la Société.;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus par apport en nature consistant en la créance d'un montant total de EUR 287.669,50 (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf euros et cinquante centimes) que Monsieur Jean-Claude PICK, demeurant au 26, Chemin de Bellevue, Lausanne 1005, Suisse, détient vis-à-vis de la Société.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter la réduction et l'augmentation du capital social de la Société adoptées sous les points 1 et 2.

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.535.630,97 (six millions cinq cent trente-cinq mille six cent trente Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) afin de le ramener de son montant actuel de EUR 7.609.204,40 (sept millions six cent neuf mille deux cent quatre Euros et quarante centimes) à EUR 1.073.573,43 (un million soixante-treize mille cinq cent soixante-treize Euros et quarante-trois centimes), moyennant réduction du pair comptable des actions existantes, par l'absorption des pertes accumulées par la Société au 31 décembre 2012 à concurrence d'un montant de EUR 6.535.630,97 (six millions cinq cent trente-cinq mille six cent trente Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

La réalité et la valeur des pertes accumulées par la Société au 31 décembre 2012 a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan au 31 décembre 2012.

Ledit bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 287.669,50 (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf euros et cinquante centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.073.573,43 (un million soixante-treize mille cinq cent soixante-treize Euros et quarante-trois centimes), à EUR 1.361.242,93 (un million trois cent soixante et un mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-treize cents), par l'émission de 13.375 (treize mille trois cent soixante-quinze) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été intégralement libérée par Monsieur Jean-Claude PICK, demeurant au 26, Chemin de Bellevue, Lausanne 1005, Suisse, détient vis-à-vis de la Société, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société d'un montant de EUR 287.669,50 (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf euros et cinquante centimes).

Evaluation - Rapport de l'apport

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 septembre 2013 par le réviseur d'entreprises indépendant INTERAUDIT, ayant son siège social au 119, Avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.361.242,93 (un million trois cent soixante et un mille deux cent quarante-deux euros et quatre-vingt-treize cents), représenté par 63.288 (soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-huit) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Cinquième résolution

Le registre des actionnaires de la Société est modifié afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-C. PICK, J. J. MAURER, J-P. NOURY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2013. LAC/2013/42595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149653/116.

(130183375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

**StepStone Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 106.634.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of October.

Before us Maître Marc Loesch notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"StepStone Acquisition I L.P.", incorporated under the laws of Delaware, and having its registered office 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Delaware, The United States of America represented by its General Partner StepStone GC GP LLC,

represented by Miss Dalia Ziukaite residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 17, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à.r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.634 and incorporated following a notarial deed of February 25th, 2005, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 696 from July 14th, 2005 (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 1st, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1648 from August 10th, 2013

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the company from Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à.r.l. to StepStone Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.

2 Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company;

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the Company's name from Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à.r.l. to StepStone Clairvest Acquisition 1 S.à r.l..

Second resolution

As a consequence of the above resolution the shareholder resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Name.** The Company will exist under the name of StepStone Clairvest Acquisition 1 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"StepStone Acquisition I L.P.", une société constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Delaware, USA, représenté par Commandite StepStone GC GP LLC,

ici représentée par Madame Dalia Ziukaite résident professionnellement au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 17 octobre 2013.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à.r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.00), dont le siège social est au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.634 et constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 14 juillet 2005 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 1 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1648 du 10 juillet 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement du nom de la société de Greenpark Clairvest Acquisition 1, S.à.r.l. en StepStone Clairvest Acquisition 1 S. à r.l.;

2 Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier le nom de la société de Greenpark Clairvest Acquisition 1, S.à.r.l. en StepStone Clairvest Acquisition 1 S. à r.l..

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé décide de modifier l'article 1^{er}, des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société existe sous la dénomination StepStone Clairvest Acquisition 1 S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: D. Ziukaite M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2013. REM/2013/1859. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150530/100.

(130183861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Artonic, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5374 Munsbach, 5, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg F 9.722.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le 15 octobre

Entre les soussignés, agissant en qualité de membres fondateurs, à savoir:

1. Madame DA SILVA SANTOS Cyndie, née à Luxembourg, le 25 juillet 1984, demeurant au 5, rue du château, L-5374 Munsbach, enseignante et anthropologue, de nationalité luxembourgeoise;

2. Monsieur KASA-VUBU Dady, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo) le 31 janvier 1983, juriste, demeurant professionnellement au 22-24, rives de clausen, L-2165 Luxembourg, de nationalité belge;

3. Monsieur Zahreddine BOUSLAMA, né à Strasbourg (France), le 24 juillet 1982, demeurant au 37, val saint André, L-2453 Luxembourg, consultant en management, de nationalité française;

il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une association sans but lucratif (l'«Association»), qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2.

2.1. La dénomination de l'association sans but lucratif est «ARTONIC».

2.2. Le siège social de l'Association est établi dans la commune de Munsbach. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

Art. 3.

3.1. L'Association a pour but de promouvoir les arts urbains en général, les activités artistiques, sportives et culturelles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, à favoriser l'échange interculturel et la transmission du savoir artistique entre les générations.

3.2. L'Association agit à travers la mise en place d'activités artistiques, sportives, culturelles et récréatives régulières dans l'optique d'une professionnalisation de ses membres par la formation et la préparation intensive de ces derniers à l'art du spectacle dans diverses disciplines.

3.3 L'Association peut également apporter toute assistance sous quelque forme que ce soit à tout groupement dans la mise en place d'activités récréatives ayant un lien direct ou indirect avec les activités que l'Association se donne pour objectif de promouvoir.

3.4. L'Association peut en outre entreprendre au niveau national et international la mise en place et la réalisation de projets artistiques, sportifs ou culturels à caractère socio-éducatif.

3.5. L'Association a également pour objectif de promouvoir le mélange entre les classes sociales, développer la notion de citoyenneté et combattre toute forme de discrimination.

3.6. Outre ce qui précède, l'Association peut pour atteindre ses fins:

- collaborer avec des associations, des administrations publiques, des organisations non-gouvernementales, des organismes internationaux et des institutions privées;

- organiser et promouvoir des stages de formation et de perfectionnement, des colloques, des congrès, des débats, des expositions, des projections, et toute autre forme de rencontre et divulgation, lesquelles peuvent aussi bien être adressées à la population qu'aux membres;

- participer à des activités porteurs de valeurs citoyennes et de solidarité entre les individus, dont notamment, des activités d'éducation, de prévention du décrochage scolaire, de prévention de la violence et de lutte contre la toxicomanie;

- développer des formes de coopération internationale avec des gouvernements et des organisations non-gouvernementales, afin de promouvoir l'échange interculturel à l'échelle internationale dans les secteurs qui intéressent l'Association, que ce soit à travers des formes stables de coopération sociale, pédagogique, éducative, artistique, sportive et culturelle ou à travers la réalisation de projets ponctuels. Ces buts pourront être atteints, notamment par l'envoi d'agents de l'Association sur place en vue de stimuler et/ou lancer des projets de sensibilisation au développement, à l'éducation, la formation et la professionnalisation artistique ou sportive des individus locaux;

3.7. L'Association peut également entreprendre certaines activités économiques à condition que le produit soit affecté à la réalisation de l'objet social.

3.8. L'Association peut accomplir tous les actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social dans les limites tracées par la Loi.

Art. 4. L'Association est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment.

Titre II. - Membres

Art. 5.

5.1. L'Association peut comporter des membres effectifs, des membres adhérents et des membres honoraires.

5.2. Seuls les membres effectifs disposent du droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 6. Le nombre de membres est illimité, mais doit être au moins égal à trois (3) membres effectifs.

Art. 7. A l'exception des fondateurs, lesquels sont membres effectifs de plein droit, l'assemblée générale est seule compétente pour admettre un nouveau membre effectif. Le membre effectif s'engage expressément à respecter les Status et règlements de l'Association ainsi que les décisions de ses organes.

Art. 8.

8.1. La qualité de membre effectif est accordée pour une durée indéterminée. Elle prend fin par démission volontaire, exclusion ou décès.

8.2. La démission volontaire doit être adressée par simple lettre au président du conseil d'administration.

8.3. Tout membre qui, de l'avis du conseil d'administration, compromet les intérêts de l'Association ou qui se rend coupable de manquements graves à son égard peut être exclu. L'exclusion ne peut être décidée que par l'assemblée générale à la majorité des voix parmi les membres effectifs présents.

Art. 9.

9.1. Le conseil d'administration peut établir un règlement d'ordre intérieur lequel détermine toute règle relative au fonctionnement général de l'Association, sans préjudice des présents Status.

9.2. Les membres honoraires peuvent participer aux activités développées par l'Association. Ils peuvent assumer des responsabilités dans le développement de ces activités.

Titre III. - Administration

Art. 10.

10.1. L'Association peut être administrée par un administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration.

10.2. L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs à nommer au conseil d'administration et la durée de leur mandat, lequel est renouvelable. Les administrateurs sont révocables en tout temps par l'assemblée générale.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

10.4. Les réunions du conseil d'administration se tiendront à Munsbach ou à tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes (incluant dans tous les cas, le vote du président) des administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

10.5. Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

10.6. Le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration est signé par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 11.

11.1. Sauf dispositions contraires des Statuts, l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformes à l'objet social de l'Association. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence de l'administrateur" unique ou du conseil d'administration, le cas échéant.

11.2. L'Association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du président ou, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs (parmi lesquels le président du conseil d'administration) en cas de pluralité d'administrateurs ou, par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière.

11.3. L'administrateur unique ou, suivant le cas, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'Association à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

11.4. Il peut aussi confier des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, fondateurs ou non.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'Association. Chaque membre dispose d'une (1) voix. Tout membre peut se faire représenter par un autre membre effectif ou par un tiers.

Art. 13. L'assemblée générale est exclusivement compétente pour:

- la rédaction et la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération est attribuée;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et le cas échéant aux commissaires;
- l'approbation des budgets et des comptes annuels;
- la dissolution volontaire de l'Association et la détermination de l'affectation de l'actif net.

Art. 14.

14.1. Au cours du premier semestre de chaque année civile, il est tenu au moins une assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et du budget de l'année suivante.

14.2. Dans le mois qui suit l'assemblée générale annuelle, la liste des membres sera complétée et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

14.3. Toute convocation à l'assemblée générale doit être faite par écrit, au moins huit (8) jours à l'avance. Pour être valable, elle doit être signée par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs. Tous les membres effectifs doivent être convoqués. La convocation mentionne le jour, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour.

14.4. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le secrétaire du conseil d'administration.

14.5. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, à la majorité simple des voix, pour toute question ne concernant pas une modification des Statuts.

14.6. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des Statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers (2/3) des membres.

14.7. Un procès-verbal de chaque assemblée générale est rédigé et conservé dans un registre au siège de l'Association. Il est signé par le président ou le secrétaire.

Titre V. - Financement

Art. 15.

15.1. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut, s'il l'estime nécessaire, fixer une cotisation, qui peut différer suivant les catégories de membres, sans que ce montant ne puisse dépasser annuellement la somme de cent euros (EUR 100).

15.2. En outre, les frais de fonctionnement et de réalisation de l'objet social de l'Association seront couverts par:

- les recettes des manifestations,
- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

15.3. Les membres sortants de l'Association ainsi que leurs ayant droits ne peuvent faire valoir aucun droit sur celle-ci.

Titre VI. - Dispositions diverses

Art. 16. L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Chaque année, le conseil d'administration doit rendre compte à l'assemblée générale de sa gestion durant l'exercice écoulé. Chaque année, et au plus tard six (6) mois après la date de clôture de l'exercice social, le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale pour approbation, les comptes annuels de l'exercice social écoulé, ainsi que le budget de l'exercice suivant.

Art. 17.

17.1. Sauf les cas de dissolution judiciaire, la dissolution ne peut être prononcée que par l'assemblée générale conformément à la Loi.

17.2. La décision de dissolution nomme également un ou plusieurs liquidateurs.

17.3. En cas de dissolution, il reviendra à l'assemblée générale de décider des modalités d'affectation de l'actif net après apurement des dettes et charges.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Status, la loi du 21 avril 1928 fera autorité.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Référence de publication: 2013149480/169.

(130181775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

In the year two thousand and thirteen,

On the seventeenth day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «MUGC Lux Management S.A.» (the «Company»), incorporated by a deed of notary Edmond SCHROEDER, then residing in Luxembourg, on 4 January 1995, published in the «Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 156 of 5 April 1995 and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 49.579. The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 18 March 2008, published in the «Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 925 of 15 April 2008.

The extraordinary general meeting is opened and presided over by Mr Hisakata ISOMURA, Managing Director of Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Gilles BASTENDORFF, Senior Vice President, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Francois FORTEMPS, Managing Director of MUGC Lux Management S.A., residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 3.** The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the directive of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») (the «Directive 2009/65/EC»), as may be amended from time to time and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by the Directive 2009/65/EC («UCIs») (collectively, the «Funds») on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the «Law of 2010»). The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds within the meaning of and subjected to the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

The Company may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of investment funds includes the following functions:

Investment Management: In this regard, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not intended to be exhaustive.

Administration of Investment Funds: The activity of the management of the Funds includes the functions listed in Annex II of the Law of 2010, i.e. (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation of the portfolio and pricing of the units and/or shares (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/shares issues and repurchases, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping.

Distribution: The activity of the management of the Funds includes the marketing and distribution of the units/shares of investment funds in Luxembourg and abroad.

The Company may perform part or all of these activities for UCITS and UCIs or other management companies as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August, 1915 as amended on commercial companies (the «Law of 1915») and by chapter 15 of the Law of 2010.

Notwithstanding the objects cited in the preceding paragraph, the Company does not presently intend to perform any investment management activities as a delegate.»

2. Increase of the share capital by five million Euro (EUR 5,000,000.00) in order to raise it from its current amount of three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.00) to five million three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 5,375,000.00) through the issue of two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in cash. Subscription and payment; and subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the 28th day of March each year, at 10:00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so warrant.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

II) The shareholders present and the number of shares held by them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their proxy, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list, that all the shares representing the total share capital of three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 375,000.00) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Thereupon, the general meeting takes the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to amend article three (3) of the Company's Articles of Incorporation, which will from now on be read as follows:

« **Art. 3.** The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the directive of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») (the «Directive 2009/65/EC»), as may be amended from time to time and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by the Directive 2009/65/EC («UCIs») (collectively, the «Funds») on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the «Law of 2010»). The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds within the meaning of and subjected to the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

The Company may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of investment funds includes the following functions:

Investment Management: In this regard, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not intended to be exhaustive.

Administration of Investment Funds: The activity of the management of the Funds includes the functions listed in Annex II of the Law of 2010, i.e. (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation of the portfolio and pricing of the units and/or shares (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/shares issues and repurchases, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping.

Distribution: The activity of the management of the Funds includes the marketing and distribution of the units/shares of investment funds in Luxembourg and abroad.

The Company may perform part or all of these activities for UCITS and UCIs or other management companies as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August, 1915 as amended on commercial companies (the «Law of 1915») and by chapter 15 of the Law of 2010.

Notwithstanding the objects cited in the preceding paragraph, the Company does not presently intend to perform any investment management activities as a delegate.»

Second resolution:

The general meeting decides to increase the share capital by five million Euro (EUR 5,000,000.00) in order to raise it from its current amount of three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.00) to five million three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 5,375,000.00) through the issue of two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

All the two hundred thousand (200,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder, namely Mitsubishi UFJ Global Custody S.A..

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of five million Euro (EUR 5,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

In consequence, the general meeting resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which will from now on be read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital of the Company is set at five million three hundred seventy-five thousand Euro (EUR 5,375,000.00) divided into two hundred and fifteen thousand (215,000) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) per share, each fully paid-up.

The shares have all been entirely paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company may issue registered certificates representing shares of the Company or share confirmations.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration or transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.»

Third resolution:

The general meeting resolves to amend article eight (8) of the Company's Articles of Incorporation, which will from now on be read as follows:

« **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the 28th day of March each year, at 10:00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so warrant.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

Costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about six thousand Euro (EUR 6,000.00).

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the meeting.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le dix-sept octobre,

Pardevant Nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MUGC Lux Management S.A.», une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte pardevant le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 156, le 5 avril 1995 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.579. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte par devant le notaire soussigné, en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 925, le 15 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hisakata ISOMURA, "Managing Director of Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.", demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Gilles BASTENDORFF, "Senior Vice President", demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François FORTEMPS, "Managing Director of MUGC Lux Management S.A.", demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds de placement collectif luxembourgeois et étrangers en valeurs mobilières autorisés conformément à la directive du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (la «directive 2009/65/CE»), sujette à modification et des autres fonds luxembourgeois et étrangers de placement collectif ne sont pas couverts par la directive 2009/65/EC («OPC») (collectivement, les «Fonds») au nom de leurs porteurs de parts ou actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, sujette à modification (la «Loi de 2010»). L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés dans le sens de et soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, tel que modifiée.

La Société peut également servir de conseiller à ces fonds dans le cadre de la gestion de leurs actifs et de leur promotion.

L'activité de gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement comprend les fonctions suivantes:

Investment Management: A cet égard, la Société peut, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en placement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des accords, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs titres et / ou d'autres types d'actifs, (iv) exercer tous les droits de vote afférents aux titres détenus par les fonds d'investissement sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive.

L'administration de fonds d'investissement: L'activité de la gestion des Fonds comprend les fonctions énumérées à l'annexe II de la loi de 2010, à savoir (i) des services de comptabilité juridique et de gestion, (ii) les demandes de renseignements des clients, (iii) la valorisation du portefeuille et le prix des parts et / ou actions (y compris les déclarations d'impôt), (iv) le suivi de la conformité réglementaire, (v) l'entretien des porteurs de parts et / ou registre des actionnaires, (vi) la répartition des revenus, les unités (vii) et les questions / actions et rachats, (viii) mise en place des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) la tenue de registres.

Distribution: L'activité de la gestion des Fonds comprend la commercialisation et la distribution des parts / actions des fonds de placement au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra effectuer tout ou partie de ces activités pour les OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée. La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cet effet établir des bureaux de représentation et / ou des branches. La Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes

les opérations et les activités jugées utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs, tout en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée pour les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par le chapitre 15 de la loi de 2010.

Nonobstant les objets cités dans le paragraphe précédent, la Société n'a pas actuellement l'intention d'exercer des activités de gestion de placements tant que délégué.»

2.. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,00) à cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,00) par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par un apport en numéraire. Souscription et paiement; et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui peut être spécifié dans l'avis de convocation, le 28^{ème} jour de mars de chaque année, à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le justifient. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates tel que spécifié dans les convocations respectives.»

II) Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,00) sont représentées à l'assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, ce dont les actionnaires ont été informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds de placement collectif luxembourgeois et étrangers en valeurs mobilières autorisés conformément à la directive du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (la «directive 2009/65/CE»), sujette à modification et des autres fonds luxembourgeois et étrangers de placement collectif ne sont pas couverts par la directive 2009 / 65/EC («OPC») (collectivement, les «Fonds») au nom de leurs porteurs de parts ou actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, sujette à modification (la «Loi de 2010»). L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés dans le sens de et soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, tel que modifiée.

La Société peut également servir de conseiller à ces fonds dans le cadre de la gestion de leurs actifs et de leur promotion.

L'activité de gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement comprend les fonctions suivantes:

Investment Management: A cet égard, la Société peut, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en placement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des accords, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs titres et / ou d'autres types d'actifs, (iv) exercer tous les droits de vote afférents aux titres détenus par les fonds d'investissement sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive.

L'administration de fonds d'investissement: L'activité de la gestion des Fonds comprend les fonctions énumérées à l'annexe II de la loi de 2010, à savoir (i) des services de comptabilité juridique et de gestion, (ii) les demandes de renseignements des clients, (iii) la valorisation du portefeuille et le prix des parts et / ou actions (y compris les déclarations d'impôt), (iv) le suivi de la conformité réglementaire, (v) l'entretien des porteurs de parts et / ou registre des actionnaires, (vi) la répartition des revenus, les unités (vii) et les questions / actions et rachats, (viii) mise en place des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) la tenue de registres.

Distribution: L'activité de la gestion des Fonds comprend la commercialisation et la distribution des parts / actions des fonds de placement au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra effectuer tout ou partie de ces activités pour les OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée. La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cet effet établir des bureaux de représentation et / ou des branches. La Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes les opérations et les activités jugées utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs, tout en restant

toutefois dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée pour les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par le chapitre 15 de la loi de 2010.

Nonobstant les objets cités dans le paragraphe précédent, la Société n'a pas actuellement l'intention d'exercer des activités de gestion de placements tant que délégué.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,00) à cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,00) par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'intégralité des deux cent mille (200.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique, à savoir Mitsubishi UFJ Global Custody S.A..

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.375.000,00) divisé en deux cent quinze mille (215.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,00) par action, chacune entièrement libérée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par versement en espèces, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les sommes versées dans chacune de ces actions, et le transfert des actions et les dates de ces transferts. La Société peut émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société ou partager des confirmations. Le transfert d'une action doit être effectué par une déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires, cette déclaration ou le transfert doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation à agir ainsi. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert exigés par la Société.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui peut être spécifié dans l'avis de convocation, le 28^{ème} jour de mars de chaque année, à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le justifient. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates tel que spécifié dans les convocations respectives.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille euros (EUR 6.000,00).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt la séance.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu' à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Isomura, G. Bastendorff, J.-F. Fortemps, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 47499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150676/317.

(130183974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Bekapar, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.345.

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société BEKAPAR, ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 65345, constituée le 3 juillet 1998 suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 du 30 septembre 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 mars 2001, publiées par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 942 du 20 juin 2002.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Urbanus VANDEURZEN, administrateur de sociétés, demeurant à Linden.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Philippe PONSARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bert VANDEURZEN, administrateur de sociétés, demeurant à Linden.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au deuxième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures, ce à partir de l'année 2014.

2. Décision de procéder à une refonte complète des statuts (suivant projet reçu par tous les actionnaires) sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à la résolution ci-dessus ainsi qu'aux modifications apportées à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 40.000 (quarante mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle et de la fixer au deuxième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures, ce à partir de l'année 2014.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts suivant projet envoyé à tous les actionnaires, sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société, pour les adapter à la décision prise ci-avant ainsi qu'aux modifications apportées à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BEKAPAR.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Le changement de la nationalité de la société ne pourra être décidé qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle du président du conseil.

La société sera également engagée par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

150073

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Urbanus VANDEURZEN, Philippe PONSARD, Bert VANDEURZEN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2013. Relation GRE/2013/4175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013150359/169.

(130184146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Poclain Marketing & Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 160.203.

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «Poclain Marketing & Services» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 160.203, constituée sous la dénomination sociale de «BARDANE STRATEGIES S.A.» suivant acte notarié en date du 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1448 du 1^{er} juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 mai 2011, publié au Mémorial numéro 1666 du 3 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts et de l'article quinze (15) des statuts. Insertion de la possibilité pour le Conseil d'Administration de transférer le siège à l'intérieur des limites de la commune;

2. Modification de l'article sept (7) des statuts par l'ajout d'alinéas relatifs à la tenue et au mode de délibération du Conseil d'Administration;

3. Modification de l'article sept (7) des statuts par l'ajout d'un alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

4. Acceptation de la démission des administrateurs de catégorie B actuels, décharge et nomination de leur remplaçant;

5. Suppression de la version anglaise des statuts;

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa et l'article quinze (15) sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer dans les statuts le mode de tenue et de délibération du Conseil d'Administration de la Société.

En conséquence, trois alinéas sont ajoutés à l'article sept (7) des statuts, lesquels alinéas auront la teneur suivante:

Art. 7. Troisième, quatrième et cinquième alinéas. «Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si au moins un administrateur de catégorie A et la majorité au moins des administrateurs de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration, le mandat entre administrateurs étant admis et un administrateur pouvant représenter un ou plusieurs de ses collègues. Les administrateurs représentés peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie ou courriel.

Tout administrateur peut également participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires répondant aux critères de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie d'administrateurs.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide également de donner la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire.

En conséquence, un sixième alinéa est ajouté à l'article sept (7) des statuts, lequel alinéa aura la teneur suivante:

Art. 7. (sixième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Madame Elise LETHUILLIER et de Messieurs Reinald LOUTSCH de leur mandat d'administrateur de catégorie B et Didier SABBATUCCI de son mandat d'administrateur au sein de la Société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), Monsieur Marc LIBOUTON, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique) et Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith (Belgique), résidant tous les trois professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'abandonner la version anglaise des statuts pour ne conserver dorénavant que la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14109. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013154325/101.

(130188868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Momentum Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.934.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Senningerberg le 17 Octobre 2013

- L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Robert Rhodes, Monsieur Glyn Aneurin Owen, Monsieur Andries Kotzee et Monsieur Leon Basson en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014.

Au 17 Octobre 2013 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Mr. Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)

* Mr. Robert Rhodes

* Mr. Andries Kotzee

* Mr Leon Basson

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

MOMENTUM GLOBAL FUNDS

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013154844/23.

(130189286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.126.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 octobre 2013 a décidé

I. de renouveler les mandats de

Hermann BEYTHAN

35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxemburg

Andrew HANGES,

12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

Martin JUFER

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange

Thomas VON BALLMOOS

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zurich

Thomas VAN DITZHUYZEN

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Julius Baer Multilabel
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013156067/31.

(130191094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.647.

—
Rectificatif
Dépôt L130123246

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156124/12.

(130190952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.764.845,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.846.

—
Rectificatif
Dépôt L130125452

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156122/12.

(130190954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

LUXLAIT Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7759 Roost,
R.C.S. Luxembourg B 106.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 8 novembre 2013.

Pour LUXLAIT DISTRIBUTION S.A.

Claude STEINMETZ

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013156113/13.

(130190920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

M-Square Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.901.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de patrimoine familial «M-SQUARE FINANCE S.A. SPF», R.C.S. Luxembourg numéro B 82.901, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 28 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 6 de 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte

reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1366 du 22 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (82.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (EUR 49.578,70.-) à CENT TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (131.578,70.- EUR) sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable des actions existantes.

2. Libération de l'augmentation de capital par apport en espèces.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (82.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (49.578,70.- EUR) à CENT TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (131.578,70.- EUR) sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Libération

L'augmentation de capital social a été libérée par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la société moyennant versement en espèces de sorte que le montant de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (82.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à CENT TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (131.578,70.- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.700.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48672. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156117/71.

(130191571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

LP Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.515.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LP Parent S.C.A., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 25 octobre 2013, que les associés, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, General Atlantic Coöperatief U.A., une société ayant son siège social au Herikerbergweg 152, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative immatriculée sous le numéro B 65477 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
c/o General Atlantic Coöperatief U.A., Herikerbergweg 152, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

General Atlantic Coöperatief U.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2013156102/22.

(130190971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Lux-Habitation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.492.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156110/10.

(130190836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 326.112.480,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une transaction opérée en date du 11 octobre 2013 que l'un des associés de la Société, Merck Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social à Mainzer Str. 41, 64579 Gernsheim, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HRB 7293 a transféré les 12.968.955 parts sociales de classe B qu'il détient dans la Société à Merck Chemicals Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B177715.

A compter du 11 octobre 2013, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- EMD Millipore Corporation détient 12.512.094 parts sociales de catégorie A et 104.276 parts sociales de catégorie B de la Société; et

- Merck Chemicals Holding S.à r.l. détient 19.999.878 parts sociales de catégorie B de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013156130/22.

(130191069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

N.T.D.O (New Technologies Development Opportunities) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 173.838.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues le 30 octobre 2013 que le capital est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Nicolas VERMEULEN, Directeur Général, demeurant à 24, rue de la Mairie, F-85570 Saint Valérien: 1.000 parts sociales (100 % du capital)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mercredi 30 octobre 2013.

Uwe NEIDHARDT

Gérant

Référence de publication: 2013156165/14.

(130190881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost,

R.C.S. Luxembourg B 108.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 8 novembre 2013.

Pour NOUVELLES LUXLAIT PRODUITS SARL

Claude STEINMETZ

Gérant

Référence de publication: 2013156169/13.

(130190917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Modafo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 95.774.

Nous vous notifions par la présente notre démission en qualité de commissaire aux comptes de la société 'MODAFO S.A.' inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 95774, avec effet au 11 novembre 2013.

Bergem, le 11 novembre 2013.

Bureau MODUGNO sàrl

130, Grand-Rue

L-3313 BERGEM

Référence de publication: 2013156157/13.

(130191601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Neo Medical Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013156174/14.

(130191025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

MSM Lux Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.187.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 18.10.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013156161/11.

(130191255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

IK Investment Partners B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.962.

Il résulte du transfert de parts sociales du 16 octobre 2013 que:

- l'associé Monsieur DETLEF DINSEL a décidé de transférer avec effet au 16 octobre 2013:

* 2.636 parts sociales de classe B1 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B2 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B3 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B4 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B5 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B6 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B7 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 2.636 parts sociales de classe B8 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

- l'associé Monsieur ANDERS PETERSSON, dont la nouvelle adresse est Jungfrauenthal 22, D-20149 Hamburg, Allemagne, a décidé de transférer avec effet au 16 octobre 2013:

* 796 parts sociales de classe B1 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B2 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B3 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B4 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B5 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B6 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B7 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 796 parts sociales de classe B8 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

- l'associé INTERNATIONAL KAPITAL INVESTMENT PARTNERS S.à r.l. a décidé de transférer avec effet au 16 octobre 2013;

* 1.011 parts sociales de classe B1 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B2 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B3 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B4 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B5 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B6 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B7 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

* 1.011 parts sociales de classe B8 d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à IK INVESTMENT PARTNERS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.621

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013156039/43.

(130191212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156146/10.

(130191454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

MD'S Bridel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz.

R.C.S. Luxembourg B 140.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/11/2013.

Référence de publication: 2013156147/10.

(130190738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.250,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 octobre 2013

L'associé unique de la Société, Stock Spirits Group PLC, une public limited company régie par le droit anglais, ayant son siège social à Solar House, Mercury Park, Wooburn Green, Buckinghamshire, HP10 0HH, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies of England & Wales sous le numéro 8687223, a décidé comme suit:

1/ De prendre acte de la démission de tous les gérants de la Société avec effet au 21 octobre 2013, à savoir:

- Monsieur Szymon DEC;
- Monsieur Hugo NEUMAN;
- Monsieur Martin GRAHAM; et
- Monsieur Justin BICKLE.

2/ De nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Chris HEATH, né le 12 décembre 1960 à Leicester, Royaume-Uni, ayant son adresse à Thornwood House, Canhurst Lane, Knowl Hill, RG10 9XU, Angleterre, en qualité de Gérant de la société avec effet au 21 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Elisa GOMEZ de BONILLA, née le 27 décembre 1973 à Madrid, Espagne, ayant son adresse au 5D, calle Estella 11, 28050 Madrid, Espagne, en qualité de Gérant de la société avec effet au 21 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Claude Marcel Norbert CRAUSER, né le 22 avril 1981 à Luxembourg, ayant son adresse au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 21 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

- Monsieur Chris HEATH;
- Madame Elisa GOMEZ de BONILLA; et
- Monsieur Claude Marcel Norbert CRAUSER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2013156197/34.

(130191108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

Les statuts coordonnés au 29/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/11/2013.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013156187/12.

(130191537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NNS Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013156185/11.

(130191169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

NIRA SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 149.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIRA SPF S.à r.l.
Société de gestion de patrimoine familial
Mélanie Sauvage
Gérante

Référence de publication: 2013156183/13.

(130191024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 19, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 33.375.

Procès-verbal de la réunion du gérant qui s'est tenue à Luxembourg le 31 mars 1996

Présent: Monsieur Gilles Dumont, gérant unique

Ordre du jour:

- Acceptation du changement d'actionnariat

Résolution

Il a été décidé d'accepter les cessions de parts soumises et de définir l'actionnariat comme suit:

- 475 actions pour M. Gilles Dumont né à Luxembourg, le 29 mars 1949, résident au 19, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

- 25 actions pour Mme Kit Han Dumont So., 19, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

G. Dumont

Gérant

Référence de publication: 2013157386/18.

(130193018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157242/10.

(130192762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 4.852.188,35.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.469.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157238/10.

(130192622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Events Company Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.595.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157251/9.

(130192863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Financière Racine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.626.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157255/9.

(130192871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

G&G Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 142.602.

1. Il résulte d'une convention sous seing privé datée du 11 novembre 2013, que Madame Giuliana MARTINELLI, 48, Jardin de l'Abbaye B-7330 Saint-Ghislain, Belgique a transféré 49 parts sociales de la société G&G Associates S.A.R.L., à Monsieur Gioacchino GALIONE.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

G&G Associates S.A.R.L.

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2013157273/16.

(130193013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

FS IMMO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 175.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013157271/11.

(130192955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Finera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013157267/12.

(130192564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, LVMH, MOËT HENNESSY. LOUIS VUITTON ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157263/13.

(130192669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Fidji S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.434.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157264/9.

(130192869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Frenic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157269/9.

(130192770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Galactique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.636.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157274/9.

(130192527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Financière Cavok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157266/9.

(130192506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luxembourg Tax Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.419.

Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157375/9.

(130193011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.034.251,48.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 30 octobre 2013 les associés de la Société ont:

- révoqué Monsieur Alexander Ârgyros en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 29 octobre 2013;

- nommé Monsieur Christos Lavidas en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 30 octobre 2013 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, Gérant
avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, Gérant
avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg

Christos Lavidas, né le 24 juin 1990 à Athènes en Grèce, gérant, Gérant
avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y5AD Londres,
Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013157359/27.

(130192755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.959.760,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Macquarie Germany Holdings GmbH & Cies Senc du 8 octobre 2013

1. Acceptation de la démission de Monsieur Manfred Schneider, né le 3 avril 1971 à Rocourt, Belgique, avec résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013.

2. Acceptation de la démission de Madame Rosa Villalobos, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne, avec adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Olivier James Bradley, né le 27 août 1978 à Harrow, Royaume-Uni, avec adresse au 28 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013.

4. Acceptation de la démission de Monsieur Daniel Boland, né le 4 avril 1973 en Pennsylvanie, Etats-Unis, avec résidence au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013.

5. Nomination de Monsieur Edward Whittingham Moore, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni, avec résidence professionnelle au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013, ce mandat expirant suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la société qui se tiendra en 2019.

6. Nomination de Monsieur Claes-Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Hedvig Eleonora, Suède, résidant à 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg de Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013, ce mandat expirant suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la société qui se tiendra en 2019.

7. Nomination de Monsieur Frans Henrik Kockum, né le 18 octobre 1944 à Malmö, Suède, résidant à 36, An de Strachen, L-7362 Bofferdange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013, ce mandat expirant suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la société qui se tiendra en 2019.

8. Nomination de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, avec résidence professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013, ce mandat expirant suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la société qui se tiendra en 2019.

9. Nomination de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec résidence professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 8 octobre 2013, ce mandat expirant suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157390/43.

(130193008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luxmotor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 91.904.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013157389/11.

(130192960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157391/10.

(130192664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luximotrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157387/10.

(130192621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Lux T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 11.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013157382/10.

(130192767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Manwin IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.286.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également à noter qu'en date du 18 octobre 2013, le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et est désormais le suivant: «Licensing IP International S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013157397/24.

(130192726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Bilbao Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kirchbergsee 1 V V S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.893.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

FORATIS Gründungs GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Kurt Schumacher Straße 18-20, 53113 Bonn, Germany, and registered in the Commercial Registry at the local court in Bonn under HRB 10791,

here represented by Mr Raymond THILL, with professional address at Avenue Victor Hugo 74, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on October 29, 2013, under private seal.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

FORATIS Gründungs GmbH, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Kirchbergsee 1 V V S.à r.l.", having its registered office at Rue Guillaume Kroll 5, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 179893 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary dated August 16, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2590, on October 17, 2013.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) divided into 12,500 shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

III. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from its current name "Kirchbergsee 1 V V S.à r.l." to "Bilbao Copper S.à r.l.".

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend therefore Article 2 of the Company's Articles of Association, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The Company's name is "Bilbao Copper S.à r.l." »

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 3, paragraph 2 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 3.**

3.2 The Company may borrow and raise funds in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or to any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliated Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create securities over all or over some of its assets."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 10, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 10.**

10.1 The shares are freely transferable amongst the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the Company capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of Articles 189 and 190 of the Law on Commercial Companies. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to Article 1690 of the Civil Code."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the entire Article 11 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 11.**

11.1 The Company is managed by three (3) managers (the "Board of Managers", each a "Manager") as follows:
two (2) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by the shareholder representing at least 74,9 % of the Capital ("Shareholder A") to the general meeting of shareholders (the "Class A Managers"); and
one (1) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by the shareholder(s) representing the remaining Capital ("Shareholder B") to the general meeting of shareholders (the "Class B Manager").

11.2 The Managers need not be shareholder(s).

11.3 The Managers shall be appointed in accordance with Article 11.1. of the Articles, suspended and dismissed, by the general meeting of shareholders. The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason). If any Manager ceases to be a Manager for any reason, the election of a new Manager by the general meeting of shareholders shall be made with observance of the rights to propose candidates in accordance with Article 11.1.

11.4 Shareholder A may propose to the general meeting of shareholders for appointment as chairman of the Board of Managers one of the Class A Managers (the Chairman) and, failing such designation, the Chairman shall be appointed by the majority vote of the Managers present at a meeting of the Board of Managers.

11.5 In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of these Articles have been complied with.

11.6 The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several authorised representative (s).

11.7 The Board of Managers shall determine this representative's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his representative agency."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend the entire Article 12 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 12.**

12.1 Resolutions of the managers shall be made in the meeting of the Board of Managers.

12.2 Unless the Board of Managers otherwise resolves, the meetings of the Board of Managers shall be convened (i) at least quarterly or (ii) as often as the Company's interests so require.

12.3 Any Manager or the Chairman shall give at least seven business days' written notice to each of the Managers of any meeting of the Board of Managers, provided always that a shorter period of notice may be given with the unanimous written approval of the Board of Managers. Any such notice shall contain at least the time, date and venue of the meeting and an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant supporting information and reports then available.

12.4 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and they state that they have been duly informed, and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, facsimile, by telegram or e-mail, of each member of the Board of Managers.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A copy of such proxy shall be provided to the Chairman.

12.6 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication provided that each participating member of the Board of Managers is able

to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

12.7 Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.8 The Board of Managers can validly deliberate and act only if all of its members and at least one of the Class A Managers and the Class B Manager are present or represented. Any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by at least one Class A Manager and one Class B Manager (which may be represented).

12.9 By exception to the Article 12.8, any transaction or decision to be taken by the Board of Managers as hereinafter specified, requires approval of all Managers or - instead - a prior approval by resolution of the shareholders' meeting with a majority vote of shareholders representing three-quarters of the Capital:

- taking up and granting loans;
- issuing securities and debt securities;
- grant of securities;
- legal transactions with shareholders, Managers, and/or individuals or entities holding an interest in a shareholder;
- disposal of substantial assets of the Company, in particular the transfer of participations or contracts or the transfer of shares ("Share Deal") or assets ("Asset Deal");
- "cash pooling" measures;
- transactions having a value of more than fifty thousand Euros (EUR 50,000.00) a year in each individual case;
- consultancy agreements of all kind;
- agreements concerning wages, salaries and incentives with employees of the Company, Managers or third parties;
- any transactions concerning any participation of the Company (including, but not limited to, incorporation of subsidiaries, adjustment of share capital, winding-up, merger and demerger, joint ventures or the exercising of voting rights).

12.10 The resolutions of the Board of Managers are to be recorded in minutes signed by the Chairman or all the Managers present or represented at the meeting."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend the entire Article 13 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" Art. 13.

13.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

13.2 Pursuant to Article 11.1 the Company has two (2) classes of managers, two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of the Chairman or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager (including by way of representation).

13.3 The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

13.4 The Company shall indemnify any Manager as well as his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent that the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the Manager may be entitled."

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 19, paragraph 2 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« Art. 19.

19.2 Every year, five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction shall no longer be compulsory when the statutory reserve amounts to one-tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below said amount.

The balance is at the disposal of the shareholders as follows:

95 % of a distributable net profit must be allocated to the payment of a dividend.

The outstanding 5 % of such profit must be transferred to an extraordinary reserve of the Company, provided that the statutory reserve amounts to one-tenth of the issued capital."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; in case of divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, said proxy signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn am dreißigsten Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Maitre Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

FORATIS Gründungs GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit eingetragenem Geschäftssitz in Kurt-Schumacher-Straße 18-20, 53113 Bonn, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Bonn unter HRB 10791,

hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, geschäftsansässig in Avenue Victor Hugo 74, L-1750 Luxemburg, Großherzog Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 29. Oktober 2013.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie „ne varietur“ vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden und wird mit dieser zusammen bei den für die Eintragung zuständigen Behörden eingereicht.

Die FORATIS Gründungs GmbH, vertreten wie oben angegeben, hat die unterzeichnete Notarin gebeten, das Folgende festzustellen:

I. Die Erschienene ist alleinige Gesellschafterin der in Luxemburg unter der Firma „Kirchbergsee 1 V V S.à r.l.“ gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), die ihren eingetragen Geschäftssitz in der Rue Guillaume Kroll, 5, 1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, hat, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister, Abteilung B, unter der Nummer 179893 (die „Gesellschaft“), und gemäß Urkunde der amtierenden Notarin vom 16. August 2013, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2590, am 17. Oktober 2013 gegründet wurde.

II. Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist in 12.500 Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) eingeteilt.

III. Die Erschienene, vertreten wie vorstehend angegeben, hat die unterzeichnete Notarin um die Beurkundung der folgenden Beschlussfassungen gebeten:

Erste EntschlieÙung

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den gegenwärtigen Namen der Gesellschaft von "Kirchbergsee 1 V V S.à r.l." in "Bilbao Copper S.à r.l." zu ändern.

Zweite EntschlieÙung

Gemäß der vorstehend genannten EntschlieÙung beschließt die Alleingesellschafterin daher die Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt:

" **Art. 2.** Die Firma der Gesellschaft lautet „Bilbao Copper S.à r.l.“"

Dritte EntschlieÙung

Die Alleingesellschafterin beschließt die Änderung vom Artikel 3, Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt: "

Art. 3.

3.2 Die Gesellschaft kann Mittel in jeglicher Form, außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot, aufnehmen und beschaffen. Sie kann -ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung - Notes, Anleihen und Schuldverschreibungen sowie Schuldtitel und/oder Aktienwerte emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Schuldtiteln, unter anderem die Gewährung von Darlehen, Garantien oder Sicherheiten in

jeglicher Art und Weise, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend als die "verbundenen Unternehmen" bezeichnet). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen."

Vierte EntschlieÙung

Die Alleingeschafterin beschließt die Änderung von Artikel 10, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt:

" Art. 10.

10.1 Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Anteile dürfen nicht „inter vivos" an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn die Vertreter von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals haben einer solchen Übertragung in einer Generalversammlung zugestimmt.

Im Übrigen wird auf die Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des GESETZES über Handelsgesellschaften verwiesen. Die Übertragung der Anteile muss durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde nachgewiesen werden. Jede Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst verbindlich, nachdem sie der Gesellschaft mitgeteilt oder von ihr gemäß Art. 1690 des Zivilgesetzbuches („Code Civil") bestätigt worden ist.

Fünfte EntschlieÙung

Die Alleingeschafterin beschließt die gesamte Änderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt:

" Art. 11.

11.1 Die Gesellschaft wird von drei (3) Geschäftsführern (im Folgenden „die Geschäftsführung", jeder als „Geschäftsführer" bezeichnet) wie folgt geleitet:

- zwei (2) dieser Geschäftsführer werden aus einer Kandidatenliste bestellt, die derjenige Gesellschafter, der zumindest 74,9 % des Kapitals vertritt („Gesellschafter A"), der Gesellschafterversammlung vorschlägt (die „A Geschäftsführer"); und

- einer (1) dieser Geschäftsführer wird aus einer Kandidatenliste bestellt, die der/die Gesellschafter, der/die das restliche Kapital vertreten („Gesellschafter B"), der Gesellschafterversammlung vorschlägt (der „B Geschäftsführer").

11.2 Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

11.3 Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung unter Beachtung von Art. 11.1 der Satzung bestellt, beurlaubt oder abberufen. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit nach Belieben (auch ohne Grund) abberufen werden. Wenn ein Geschäftsführer aus welchen Gründen auch immer aus der Geschäftsführung ausscheidet, bestellt die Gesellschafterversammlung einen neuen Geschäftsführer unter Beachtung der Vorschlagsrechte gem. Art. 11.1.

11.4 Der Gesellschafter A kann der Gesellschafterversammlung einen der A Geschäftsführer zur Ernennung als Vorsitzenden der Geschäftsführung („der Vorsitzende") vorschlagen; sollte dessen Ernennung nicht erfolgen, wird der Vorsitzende mit Stimmenmehrheit der in einer Sitzung der Geschäftsführung anwesenden Geschäftsführer gewählt.

11.5 Im Umgang mit Dritten haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen dieser Satzung stehen.

11.6 Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für besondere Aufgaben an einen oder mehrere bevollmächtigte Vertreter übertragen.

11.7 Die Geschäftsführung hat die Zuständigkeiten und Vergütung (falls zutreffend) dieses Vertreters festzulegen sowie die Dauer der Vertretung und alle sonstigen maßgeblichen Bedingungen seiner Vertretung."

Sechste EntschlieÙung

Die Alleingeschafterin beschließt die gesamte Änderung von Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt:

Art. 12.

12.1 Geschäftsführerbeschlüsse sind in der Sitzung der Geschäftsführung zu fassen.

12.2 Sofern die Geschäftsführung nicht anders beschließt, werden die Sitzungen der Geschäftsführung (i) mindestens vierteljährlich abgehalten oder (ii) so oft es die Interessen der Gesellschaft erfordern.

12.3 Jeder Geschäftsführer oder der Vorsitzende wird jede Sitzung der Geschäftsführung jedem Geschäftsführer mit einer Frist von mindestens sieben Werktagen einberufen, wobei eine kürzere Frist mit schriftlicher und einstimmiger Zustimmung der Geschäftsführung bestimmt werden kann. Jede Einberufung muss zumindest Uhrzeit, Datum und Ort

der Versammlung sowie eine Tagesordnung enthalten, in der die Gegenstände in angemessener Weise beschrieben werden und der erläuternde Informationen und zu diesem Zeitpunkt verfügbaren Berichte beigelegt werden.

12.4 Eine Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Mitglieder der Geschäftsführung in der Sitzung anwesend sind oder vertreten werden, sie feststellen, ausreichend informiert zu sein und volle Kenntnis der Tagesordnung der Sitzung zu haben. Auf die Einberufung kann mit Zustimmung aller Mitglieder der Geschäftsführung verzichtet werden, wobei die Zustimmung durch schriftliche Erklärung im Original, per Fax, Telegramm oder E-Mail erteilt werden kann.

12.5 Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung einen anderen Geschäftsführer durch schriftliche Bevollmächtigung vertreten. Eine Kopie der Vollmacht ist dem Vorsitzenden zur Verfügung zu stellen.

12.6 Jeder Geschäftsführer darf an einer Sitzung der Geschäftsführung per Telefon, Videokonferenz oder jede ähnliche Kommunikationsform teilnehmen, vorausgesetzt jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung ist in der Lage, alle anderen teilnehmenden Mitglieder zu hören und von diesen gehört zu werden, gleich ob sie diese Technologie nutzen oder nicht, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung gilt als anwesend und ist dazu berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

12.7 Umlaufbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind, sind ebenso gültig und verbindlich, wie solche Beschlüsse, die auf einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst werden. Die Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder durch Zeichnung je einer von mehreren identischen Ausfertigungen geleistet werden und können durch Brief oder Fax nachgewiesen werden.

12.8 Die Geschäftsführung kann nur verbindlich beraten und handeln, wenn alle Geschäftsführer oder zumindest einer der A Geschäftsführer und der B Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Jeder Beschluss der Geschäftsführung kann nur gültig gefasst werden, wenn zumindest ein A Geschäftsführer und ein B Geschäftsführer bzw. ihre Vertreter, zustimmen.

12.9 Abweichend von Art. 12.8 bedürfen alle nachfolgend aufgeführten Maßnahmen und Entscheidungen der Geschäftsführung der Zustimmung aller Geschäftsführer oder - stattdessen - der vorherigen Zustimmung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einer Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten:

- Aufnahme und Gewährung von Darlehen;
- Ausgabe von Wertpapieren und Schuldtiteln;
- Gewährung von Sicherheiten;
- Rechtsgeschäfte mit Gesellschaftern, Geschäftsführern und/oder mit natürlichen oder juristischen Personen, die an einem Gesellschafter beteiligt sind;
- Verfügung über wesentliche Vermögenswerte der Gesellschaft, insbesondere die Übertragung von Beteiligungen oder Verträgen, oder Übertragung von Beteiligungen („Share Deal“) oder Unternehmensteilen („Asset Deal“);
- Liquiditätsbündelung („cash pooling“);
- Transaktionen, welche einen Wert von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) pro Jahr in jedem Einzelfall überschreiten;
- Beraterverträge aller Art;
- Lohn, Gehalts- und Inzentivierungsverträge mit Mitarbeitern, Geschäftsführern oder Dritten;
- alle Geschäfte, welche die Beteiligungen der Gesellschaft betreffen (einschließlich, aber nicht abschließend, der Gründung von Tochtergesellschaften, Anpassungen des Gesellschaftskapitals, Liquidation, Abspaltung, Verschmelzung, Joint Ventures oder die Ausübung von den Stimmrechten).

12.10 Die Beschlüsse werden in einer Niederschrift protokolliert, die vom Vorsitzenden oder allen in der Sitzung anwesenden bzw. vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet wird."

Siebte EntschlieÙung

Die Alleingesellschafterin beschließt die gesamte Änderung von Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt:

" Art. 13.

13.1 Soweit weder durch das Gesetz noch durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung ein Anderes bestimmt ist, ist für alle Angelegenheiten die Geschäftsführung zuständig, die alle Befugnisse hat, um alle Handlungen vorzunehmen und Maßnahmen zu ergreifen, die im Einklang mit dem Unternehmensgegenstand stehen.

13.2 Gemäß Artikel 11.1 hat die Gesellschaft zwei (2) Arten von Geschäftsführern, zwei (2) A Geschäftsführer und einen (1) B Geschäftsführer. Die Gesellschaft ist in jedem Fall durch Einzelunterschrift des Vorsitzenden oder durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer (bzw. deren Vertreter) gebunden.

13.3 Die Geschäftsführer übernehmen im Rahmen ihrer Funktion für die von ihnen ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen keine persönliche Haftung. Als einfache Vertreter sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

13.4 Die Gesellschaft stellt jeden Geschäftsführer sowie dessen Erben, Testamentsvollstrecker und Vermögensverwalter von allen Ausgaben, Schäden, Aufwendungen und Kosten frei, die diesem in vertretbarem Maße in Verbindung mit einer Klage, einem Prozess oder Gerichtsverfahren entstanden sind, in welche er aufgrund der Tatsache verwickelt wurde, dass er ein Geschäftsführer der Gesellschaft ist oder war, oder auf Verlangen der Gesellschaft ein Geschäftsführer einer

anderen Gesellschaft ist oder war, bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist, und von der freigestellt zu werden er nicht berechtigt ist - außer in Verbindung mit Angelegenheiten, bei denen er zum Abschluss einer solchen Klage, eines solchen Prozesses oder Gerichtsverfahrens wegen grober Fahrlässigkeit oder groben Fehlverhaltens verurteilt wurde. Im Falle eines Vergleichs erfolgt die Entschädigung lediglich im Zusammenhang mit Angelegenheiten, die unter den Vergleich fallen, und nur sofern die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person keine derartige Pflichtverletzung begangen hat. Der vorliegende Anspruch auf Entschädigung schließt andere Rechte des Geschäftsführers nicht aus."

Achte Entschließung

Die Alleingesellschafterin beschließt die Änderung von Artikel 19 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft, der künftig den folgenden Wortlaut trägt:

„ Art. 19.

19.2 Fünf Prozent des Nettogewinns werden jedes Jahr der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr zwingend erforderlich, wenn die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft erreicht hat, muss jedoch wieder aufgenommen werden, bis die Rücklage vollständig wiederhergestellt ist, falls sie zu irgendeinem Zeitpunkt, gleich aus welchem Grund, unter den genannten Betrag gesenkt wurde.

Der Saldo steht den Gesellschaftern wie folgt zur Verfügung:

95 % eines verteilungsfähigen Nettogewinns wird für die Auszahlung einer Dividende verwendet.

Die restlichen 5 % dieses Nettogewinns sind einer außerordentlichen Rücklage zuzuführen, vorausgesetzt, dass die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des gezeichneten Kapitals beträgt."

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Person die vorliegende Gründungsurkunde in englischer Sprache verfasst wurde und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Zur Beurkundung dessen wurde diese Urkunde in Luxemburg-Stadt am eingangs angegebenen Datum erstellt.

Nachdem dem Vertreter der Erschienen die Urkunde vorgelesen wurde, hat dieser die vorliegende Originalurkunde zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2013. LAC/2013/50138. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157353/357.

(130192894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Manadalai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.022.

— EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de participation reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2013, que Mr. Nikolaos BERISTIANOS, a cédé ses cent vingt-huit (128) parts sociales qu'il a détenu dans la Société Mandalai S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.129 à Financière Cavour S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.129.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2013.
Pour extrait de l'acte de cession de participation
Pour la Société
Jean SECKLER
Le notaire

Référence de publication: 2013157408/21.

(130192703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Magic Newco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.487.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 755 du 22 mars 2012.
Les comptes annuels de la Société au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magic Newco 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013157393/14.

(130192787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Magic Newco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.496.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 757 du 22 mars 2012.
Les comptes annuels de la Société au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Magic Newco 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013157394/14.

(130192799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.990.

En date du 30 octobre 2013, les administrateurs de la personne morale de droit étranger ont décidé de transférer l'adresse de la Succursale luxembourgeoise du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157392/13.

(130192439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 8, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 94.591.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013157347/13.

(130192584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Titrisation Helvético-Luxembourgeoise SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.827.

Décision de l'administrateur unique en date du 23 mai 2013

1. Révocation de la société Audit & Compliance en tant que Réviseur d'Entreprises
2. ALTER AUDIT SARL., R.C.S. Luxembourg B 110.675, dont le siège social est au 2, rue de Strasbourg, L -2562 Luxembourg, est le nouveau Réviseur d'Entreprises à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée de 2015.

BPH FINANCE SA

Représentée par son représentant permanent Michel DI BENEDETTO

Administrateur unique

Référence de publication: 2013157604/14.

(130193020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.501.310,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 26 avril 2013 que Nogra Two S.A., 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a vendu 29.204 parts sociales à M. Stanislas Philippe Poniatowski, résidant au El Majal 104, An-Nakhil, La Palmeraie, 40000 Marrakech, Maroc

En conséquence, M. Stanislas Philippe Poniatowski détient 134.202 parts sociales.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Jean-Benoît Lachaise.

Référence de publication: 2013157600/14.

(130192815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Tarleton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157593/10.

(130192999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Gefco Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.580.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156647/9.

(130191992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.
